Coupes de l'Hérault 2022/2023



Le règlement des différentes Coupes Fabienne Pichard, Gérard FABRE et Pierre LECLER

Art. 1 - Tarifs des inscriptions

- Coupe Fabienne PICHARD: gratuit
- Coupes Pierre LECLER et Gérard FABRE: 15 euros par équipe

Art. 2 - Le principe

Tirage au sort intégral pour chaque tour et élimination directe.

Toutefois:

- Si le nombre d'équipes engagées dans une coupe est très faible, une phase de "poule" peut être proposée pour désigner les deux équipes finalistes.
- Il est fait en sorte (cf. paragraphe "Tirage au sort") d'éviter les rencontres entre deux équipes d'un même club.

Art. 3 - Nombre de joueurs par équipe

- Coupe Fabienne PICHARD: 2 joueuses
- Coupes Pierre LECLER et Gérard FABRE: 4 joueurs Les équipes doivent être complètes.

Art. 4 - Nombre de points maximal de chacun des joueuses et joueurs de l'équipe

- Coupe Fabienne PICHARD: 1199 points
- Coupe Pierre LECLER: 1299 points
- Coupe Gérard FABRE: 799 points

Les points pris en compte sont ceux de début de phase 2 de la saison 2022/2023.

Art. 5 - Nombre de points maximal pour le total des joueuses et joueurs de l'équipe

• Coupe Fabienne PICHARD: 1700 points

• Coupe Pierre LECLER: 4000 points

• Coupe Gérard FABRE: 2600 points

Art. 6 - Nombre d'équipes par club : aucune limite

Concernant la coupe Lucienne PICHARD, il est possible de créer une "entente" entre deux clubs pour la constitution d'une équipe.

Art. 7 - Composition des équipes

- Coupe Lucienne PICHARD: 2 joueuses, 4 simples et 1 double pour un total de 5 parties.
- Coupes Pierre LECLERC et Gérard FABRE: 4 joueuses/joueurs réparties en 2 groupes de 2 joueuses/joueurs; les 2 joueuses/joueurs les mieux classées jouent dans le 1er groupe (AB ou WX) avec 4 simples et 1 double dans chacun des groupes, pour un total de 10 parties.

Art. 8 - Restrictions pour les joueuses et joueurs composant une équipe

- Les joueuses et joueurs d'une équipe peuvent être renouvelées lors des différents tours de la compétition, mais il est interdit à une même joueuse/joueur de participer à une même coupe dans 2 équipes différentes
- Une même joueuses/joueur peut participer à 2 coupes différentes (sauf pour les finales, dans le cas où elle/il serait qualifiée pour les 2 finales);
- 1 seule étrangere et 1 seule muté e autorisé e par équipe ;
- 1 joueuse féminine autorisée par équipe en Coupes Pierre LECLER et Gérard FABRE
- Catégorie des joueuses/joueurs :
 - Coupe Lucienne PICHARD : minimes, cadettes, juniors et seniors sont autorisées
 - Coupes Pierre LECLER et Gérard FABRE : minimes, cadet·tes, juniors et seniors sont autorisé·es

Art. 9 - Application des règlements FFTT

Le coefficient 0,5 est appliqué pour le calcul des points de classement.

Art. 10 - Déroulement des rencontres

Les rencontres se déroulent jusqu'à leur terme (pas d'arrêt au score acquis).

Art. 11 - Départage des équipes en cas de match nul

Les équipes sont départagées selon les critères suivants (dans cet ordre) :

- 1. Est déclaré vainqueur, l'équipe qui remporte le plus de manches (set-average)
- 2. Est déclaré vainqueur, l'équipe qui remporte le plus de points (point-average)
- 3. Est déclaré vainqueur, l'équipe la "moins bien classée" (total des points de l'ensemble des joueurs de l'équipe le plus faible).

Le déroulement des différentes Coupes

Tirage au sort

- Un tirage au sort détermine, pour chaque tour, les rencontres et le lieu des rencontres (l'équipe tirée la première reçoit la rencontre).
- Le tirage au sort est intégral; toutefois les_clubs inscrivant 2 équipes dans une même coupe ne pourront se rencontrer avant les demi-finales; à partir de 3 équipes inscrites, elles ne pourront se rencontrer avant les quarts de finale.
- Les dates des tirages au sort seront communiquées dans le calendrier initial. A la date prévue du tirage au sort, les clubs qualifiés sont prioritaires pour recevoir.

Au-delà un délai de 15 jour supplémentaire est octroyé et le club se déplaçant devient receveur. Passé cette date, les deux équipes seront éliminées.

Calendrier

- Après la clôture des inscriptions, le calendrier des compétitions sera communiqué, avec, pour chaque tour, les dates de tirage au sort. Un délai de 15 jour supplémentaire est octroyé pour jouer la rencontre. Passé cette date, les deux équipes seront éliminées.
- Chaque club devra communiquer le nom et les coordonnées d'un correspondant.
- Les rencontres peuvent se dérouler le soir en semaine, ou le samedi, ou le dimanche.

La convivialité et l'esprit sportif devant être la règle pour cette compétition, les clubs s'engagent à trouver le meilleur accord pour la date des rencontres (proposition de deux dates minimum).

Tout club rencontrant des difficultés pour fixer la date d'une rencontre doit en aviser sans attendre, le responsable de l'épreuve, **David LE ROGER**:

cdtt34.commsport@hotmail.fr

Résultats

Des feuilles de match spécifiques (également accessibles dans GIRPE) seront communiquées aux clubs participants.

A l'issue de la rencontre, **l'équipe victorieuse** doit scanner (ou photographier) la feuille et l'envoyer par courrier électronique à l'adresse suivante : cdtt34.commsport@hotmail.fr.

Tout litige sera arbitré par la Commission Sportive Départementale.

Finales

La date des finales sera communiquée dès le début des compétitions.

Elles se dérouleront en même temps dans la salle du club qui aura été retenu (après appel à candidature) pour l'organisation de la manifestation.

Les clubs vainqueurs recevront pour une année les différentes coupes (les trophées restent acquis aux clubs après trois victoires consécutives). Les joueuses et joueurs de chaque équipe finaliste recevront des médailles.